



Responsabilité et partage. Le 14 mai, Paul Hudson, directeur général de Sanofi, a adressé aux salariés de son groupe un courriel dans lequel il s'est excusé pour la vague d'indignation suscitée par ses propos, selon lesquels un éventuel vaccin contre le coronavirus mis au point par Sanofi serait d'abord distribué aux Etats-Unis. Il a également affirmé avoir été mal compris. Lors de l'assemblée générale de la société, le 28 avril, Serge Weinberg, son président, avait d'ailleurs indiqué « *que la science ne [devait] pas pouvoir être confisquée par un pays ou l'autre à son seul profit direct ou indirect* ». En tout état de cause, cet épisode mérite qu'on en tire des leçons générales. **L'accès du plus grand nombre** aux biens et services essentiels (ce qui ne doit pas être confondu avec la souveraineté nationale) est plus que jamais une priorité et doit être démontré, et pas seulement dans le secteur pharmaceutique interpellé, il est vrai, sur ce point depuis de très nombreuses années. De fait, il convient aussi de se poser la question de **l'affectation des ressources**. Il est en effet très tentant d'orienter la recherche et les investissements vers les marchés les plus porteurs et les plus rentables (mais aussi les plus concurrentiels). Enfin, l'éventualité d'un échec a également été évoquée dans cette affaire (en l'espèce, si les recherches n'aboutissent pas ou si la situation sanitaire ne nécessite plus de vaccin au moment de sa mise au point). Du coup, l'implication américaine permet de réduire le risque. Mais ne relève-t-il pas de la mission d'une entreprise de **prendre des risques**, de les justifier et de les assumer ? Tout comme elle peut en tirer des avantages.

CONTEXTES

Droits individuels, Inde

En Inde, les libertés individuelles sont fortement menacées par la lutte contre le Covid-19

La pandémie de Covid-19 progresse très rapidement en Inde (plus de 100 000 personnes étaient déjà infectées au 19 mai). Pour la freiner, le gouvernement a lancé, le 2 avril, son application Aarogya Setu. Comme de nombreuses applications déployées dans le monde, Aarogya Setu utilise les signaux Bluetooth sur les smartphones pour être en mesure de prévenir rapidement les personnes ayant eu un contact étroit avec une personne testée positive. **Mais l'application utilise également des données de localisation GPS pour créer une base de données centralisée** de la propagation de l'infection – une approche écartée par la plupart des pays pour des raisons de confidentialité. Par ailleurs, elle reproduit le système de code QR chinois grâce à une fonctionnalité évaluant l'état de santé probable d'une personne en indiquant si elle est saine, à haut risque ou porteuse du virus.

En outre, début mai, le gouvernement fédéral a rendu **obligatoire l'utilisation de l'application pour tous les employés des secteurs public et privé reprenant le travail**, suscitant de vives critiques de la part des défenseurs des droits numériques. Le ministère des chemins de fer a, de son côté, ordonné à tous les voyageurs de télécharger Aarogya Setu avant de débuter leur trajet. Selon une circulaire publiée par le ministère indien de la Technologie le 11 mai, le National Informatics Center (NIC), l'agence gouvernementale qui a développé Aarogya Setu, est également libre de partager les données personnelles de l'application avec les ministères et les institutions de santé publique. L'Internet Freedom Foundation (IFF), un groupe de défense des droits numériques basé à New Delhi, a souligné que **le système pourrait ainsi être utilisé pour créer des bases de données gouvernementales permanentes contenant des informations personnelles sensibles sur les citoyens**

indiens. Le ministère de la Technologie a affirmé que les informations ne seraient utilisées « *que pour gérer les interventions médicales nécessaires* ». Jusqu'à présent, près de 100 millions d'utilisateurs de smartphones indiens ont téléchargé l'application. Mais le 14 mai, le gouvernement a publié une version de l'application pour 5 millions d'utilisateurs du JioPhone compatible Internet. Le déploiement couvrira bientôt les quelque 95 millions d'utilisateurs JioPhone restants.

Droits sociaux fondamentaux, Inde

En Inde, la relance économique menace les droits sociaux élémentaires

La relance de l'activité économique, après son arrêt brutal du fait de la crise sanitaire, suscite des débats animés en France, notamment en ce qui concerne la durée du temps de travail. La France n'est toutefois pas la seule concernée par cette polémique. Depuis quelques jours, l'Organisation internationale du travail et les organisations syndicales attirent l'attention sur les mesures instaurées en Inde : six Etats ont déjà annoncé leur intention de **suspendre certaines lois sur les salaires et les heures de travail** pour aider l'industrie à se rétablir après un blocage de sept semaines. Les Etats, dont beaucoup sont gérés par le Bharatiya Janata Party (BJP) – dirigé par le Premier ministre Narendra Modi – affirment que ces changements sont nécessaires pour relancer l'économie. En avril par exemple, le gouvernement du Gujarat (70 millions d'habitants environ) a autorisé les usines à augmenter le temps de travail journalier de huit à douze heures. Certains Etats, comme l'Uttar Pradesh (235 millions d'habitants), ont fait passer le temps travail à douze heures par jour et à soixante-douze heures par semaine. Le 6 mai, le gouvernement de l'Uttar Pradesh a **suspendu trente-cinq des trente-huit lois régissant les syndicats, les conflits du travail et le travail en sous-traitance** pour une période de trois ans. Les syndicats sont très inquiets, car de nombreux Etats se préparent à adopter la même ligne de conduite sans consulter de quelque manière que ce soit les organisations syndicales.

Déforestation. Les données satellites préliminaires de l'institut national brésilien de recherche spatiale, l'INPE (Instituto Nacional de Pesquisas Espaciais), rendues disponibles le 8 mai, montrent que la déforestation de la forêt amazonienne dans sa partie brésilienne a progressé de 64 % en avril dernier par rapport au mois d'avril 2019. Sur les quatre premiers mois de l'année, la déforestation a augmenté de 55 % par rapport à la même période l'an dernier.

Développement, Laos, Nigeria, énergie

En dépit des protestations, les grands barrages hydrauliques continuent à se multiplier

Pour les associations écologistes et de solidarité internationale, la construction de grands barrages hydrauliques n'est pas la solution la plus appropriée pour renforcer le potentiel en énergie décarbonée. Ces projets posent de [nombreux problèmes](#) : impact sur la biodiversité, respect des droits des populations (déplacements), conflits d'utilisation de la ressource hydrique. Dans ce contexte, la Mekong River Commission (MRC) a annoncé, le 11 mai, que **le Laos avait soumis les plans d'une nouvelle centrale hydraulique sur le Mékong**. Le barrage de Sanakham sera le sixième d'une série de neuf ouvrages prévus sur la partie laotienne du Mékong et développera une puissance de 684 MW. Le pays compte actuellement soixante-trois barrages opérationnels pour une puissance installée de 7 213 MW. La centrale de Sanakham doit participer à l'objectif du Laos d'exporter 20 000 MW.h d'électricité aux pays voisins d'ici à 2030. Mais les ONG dénoncent ce projet qui menacera la pêche, la circulation des flux sédimentaires et les crues saisonnières. De son côté, **le gouvernement nigérian a relancé le gigantesque projet Mambilla**. Cette centrale hydraulique, conçue en 1982 et d'une puissance de 3 050 MW, doit être construite sur la rivière

Donga près de la petite ville de Gembu (Etat de Taraba). Là aussi, les associations protestent contre les impacts négatifs de ce programme sur l'environnement et les populations locales. De plus, une partie de son coût faramineux, de l'ordre de 5,7 milliards de dollars, devra être financée par le Nigeria.

OUTILS, ANALYSES

Santé, RDC, mines

Malformations congénitales chez les enfants nés de parents travaillant dans les mines de cobalt

Extraire le cobalt et le cuivre accroît le risque d'avoir des enfants atteints de malformations congénitales. Des [recherches](#) publiées récemment dans la prestigieuse revue scientifique médicale britannique *The Lancet* ont révélé que les personnes travaillant dans les mines de la « ceinture de cuivre » africaine, une région minière allant de la Zambie à la République démocratique du Congo, couraient un risque nettement plus élevé que le reste de la population de mettre au monde des enfants souffrant de **graves malformations**. Les chercheurs issus des universités de Lubumbashi (RDC), de Louvain et de Gand (Belgique) ont comparé 138 nouveau-nés présentant des anomalies visibles avec 108 bébés n'en présentant pas, tous nés à Lubumbashi entre mars 2013 et février 2015. Ils ont constaté que **le risque de malformations augmentait considérablement lorsqu'un des deux parents travaillait dans une mine de cuivre et de cobalt**. Selon les scientifiques, ce risque accru serait lié aux niveaux élevés de pollution toxique causés par l'extraction de cobalt dans le sud du Katanga. Il s'agirait de la première étude portant sur les effets de la pollution liée à l'exploitation minière sur les nouveau-nés en Afrique subsaharienne. Le cobalt extrait en RDC représente 60 % environ de la production mondiale. Ce minerai est essentiel pour alimenter les batteries au lithium utilisées dans les smartphones, tablettes, voitures électriques et ordinateurs portables.

Relance verte. Des chercheurs de la Smith School of Enterprise and Environment de l'université d'Oxford ont publié une [étude](#) qui montre que dans le contexte de la crise sanitaire actuelle, **une « reprise verte » produirait des rendements plus élevés que les investissements conventionnels**. L'étude soutient également les appels visant à assujettir tout renflouement des entreprises impliquées dans les combustibles fossiles ou appartenant à des secteurs lourdement émetteurs de GES (comme les compagnies aériennes et le secteur automobile) à une obligation de réduction de leur impact climatique. Le document, coécrit par l'économiste **Joseph Stiglitz**, lauréat du prix Nobel, et **lord Nicholas Stern**, économiste du climat, évalue plus de 700 politiques de relance et effectue des comparaisons avec la crise financière mondiale de 2008.

ENGAGEMENT

Climat, Australie, hydrocarbures

En Australie, la contestation actionnariale gagne du terrain

La saison des assemblées générales est maintenant bien engagée. Dans plusieurs pays, il s'agit d'un moment où les actionnaires peuvent, à travers le **dépôt de projets de résolution**, manifester leur engagement. En général, la démarche suit des négociations n'ayant pas abouti entre les actionnaires et la direction de la société. Les formalités peuvent être plus ou moins contraignantes d'un pays à l'autre. En France, elles sont particulièrement exigeantes, ce qui a récemment conduit le Forum pour l'investissement responsable (FIR) à émettre des [propositions](#) visant à dynamiser le débat actionnarial.

En Australie, l'association Australasian Centre for Corporate Responsibility (ACCR) a déposé des projets de résolution auprès de deux sociétés pétrolières australiennes ([IE n° 316](#)) : **Santos Ltd et Woodside Petroleum Ltd**. Pour [Santos](#), l'association demandait à la société plusieurs points : tout d'abord, l'introduction, dans son rapport annuel, de certaines informations liées au climat (objectifs de réduction des émissions de GES pour les *scopes* 1, 2 et 3 en lien avec les objectifs de l'accord de Paris, détails montrant que les investissements sont en accord avec ces objectifs, précisions sur les incitations intégrées à la politique de rémunération pour atteindre ces objectifs) ; ensuite, une revue des activités de lobbying (directes et indirectes) de la compagnie sur les questions climatiques et énergétiques. Pour [Woodside](#), ACCR a formulé les mêmes requêtes et en a ajouté une troisième : une analyse de la communication de réputation du groupe et du secteur.

Les actionnaires de Santos ont soutenu les deux résolutions avec respectivement 43,39 % et 46,35 % des voix. **Pour Woodside**, les deux premiers projets ont respectivement recueilli 50,16 % et 42,66 % des suffrages, alors que le troisième n'a obtenu que 2,71 % des votes. **Mais la plupart des grandes sociétés australiennes sont munies d'une « constitution »**. Celle-ci définit les droits, rôles et responsabilités des actionnaires et des administrateurs, ainsi que des règles qui régissent diverses activités de gestion interne, telles que les assemblées des actionnaires. D'une manière générale, cette constitution doit préalablement être modifiée pour que les résultats des résolutions externes ayant été déposées soient « validés ». Cette modification doit faire l'objet d'une résolution spéciale soumise au suffrage de l'assemblée et être approuvée par au moins 75 % des voix. Pour Woodside, comme pour Santos, ces résolutions spéciales n'ont obtenu que 6 % environ des votes. Pour autant, ACCR estime que les résultats obtenus constituent un net rejet des politiques climatiques des deux sociétés.

Climat, France, hydrocarbures

Les investisseurs divisés pour faire progresser Total sur la voie du changement climatique ?

Le 5 mai dernier, le groupe Total a pris de **nouveaux engagements climatiques** qui prévoient notamment les points suivants : atteindre la neutralité carbone au plan mondial sur les *scopes* 1 et 2 au plus tard en 2050 ; atteindre la neutralité carbone en Europe sur les *scopes* 1, 2 et 3 au plus tard en 2050 ; réduire d'au moins 60 % l'intensité carbone de ses produits dans le monde d'ici à 2050. Cette déclaration fait suite à des discussions entre le groupe et une coalition d'investisseurs réunis au sein de l'initiative Climate Action 100+ codirigée par BNP Paribas AM et Federated Hermes et qui rassemble plus de 25 % des actionnaires de la société.

Plusieurs remarques s'imposent. Tout d'abord, la déclaration ne satisfait pas les écologistes, qui soulignent que **réduire l'intensité carbone des produits ne répond pas aux impératifs climatiques**. Lutter contre le changement climatique nécessite de diminuer les émissions de GES en valeur absolue et non pas en valeur relative. Les deux approches ne sont pas incompatibles. Mais si la première permet **de mesurer de manière effective la diminution de l'impact** sur le milieu, la seconde **n'évalue que l'évolution de la performance**, sans augurer de son efficacité réelle en termes d'impact. Par ailleurs, les associations relèvent que l'intégration dans les engagements de tout le cycle d'émission (*scopes* 1, 2 et 3) ne concerne **que l'Europe**, alors que bon nombre de leviers de croissance du groupe sont situés hors du continent. Enfin, elles rappellent que les dispositions annoncées n'impliquent **pas une transformation déterminante du modèle d'affaire de Total**, une orientation expressément réclamée par les ONG.

Le 4 mai, le conseil d'administration du groupe a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa prochaine assemblée générale – qui se déroulera le 29 mai – le projet de résolution déposé par **une autre coalition**

d'investisseurs (IE n° 321). La demande est plus exigeante que l'accord conclu entre Total et Climate Action 100+. En effet, elle recouvre tout le champ (*scopes 1, 2 et 3*), et ce en valeur absolue, et vise à s'inscrire dans les statuts de la société. Dans son [avis de convocation](#), la compagnie précise « *qu'en visant à faire préciser dans les statuts de la Société le contenu du rapport de gestion, la résolution proposée porte atteinte aux prérogatives du conseil d'administration et conduit à une immixtion de l'assemblée générale dans la sphère de compétences du conseil d'administration* ». Elle a néanmoins décidé d'inscrire le projet à l'ordre du jour de l'assemblée. Cette décision suscite plusieurs réflexions. En premier lieu, le droit français et les pratiques offrent au conseil d'administration d'une entreprise cotée une **grande latitude pour inscrire ou non un projet de résolution externe à l'ordre du jour de l'assemblée générale** (et peu de recours aux actionnaires). En second lieu, Total accepte, voire semble vouloir **provoquer, la confrontation entre les différences d'approche dans l'engagement**. Il est difficile de deviner les intentions de la compagnie pétrolière, mais on peut penser qu'elle a pris des dispositions pour s'assurer que le débat minore l'importance du groupe d'actionnaires le plus exigeant.

Quoi qu'il en soit, cette situation montre qu'un engagement actif, y compris lorsqu'il s'appuie sur la comparaison avec les entreprises concurrentes, porte des fruits, même si ces derniers n'atteignent pas immédiatement le plus haut degré d'exigence. Mais en l'espèce, la question posée consiste aussi à s'interroger sur la fermeté et la constance que Total entend mettre en œuvre pour « *positivement influencer l'évolution de la demande* » et « *rendre disponibles des énergies plus propres au gré de l'évolution des modes d'usage* ». En d'autres termes, **un leader doit-il suivre, accompagner ou créer la tendance ?**

Finance, exclusion. Le plus important fonds souverain au monde (le [Government Pension Fund Global](#) norvégien) a ajouté, le 13 mai dernier, douze nouvelles entreprises à sa [liste des sociétés](#) exclues de son univers d'investissement. Cette décision concerne : Sasol (Afrique du Sud), RWE (Allemagne), Glencore (Royaume-Uni, Suisse), AGL Energy (Australie), Anglo American (Royaume-Uni) pour leur implication dans le charbon ; Canadian Natural Resources Limited (Canada), Cenovus Energy (Canada), Suncor Energy (Canada), Imperial Oil Limited (Canada) pour des émissions de GES « *inacceptables* » ; ElSewedy Electric (Egypte), Vale SA (Brésil) pour de graves risques d'atteinte à l'environnement ; Eletrobras (Brésil) pour des violations graves des droits humains.

Droits humains, finance

Les grandes sociétés mondiales de gestion sont très peu impliquées dans les droits humains

L'association britannique d'actionnariat engagé ShareAction a analysé la performance de **75 des plus grands gestionnaires d'actifs mondiaux** (20 américains, 40 européens et 15 gestionnaires issus d'autres régions du monde) pour ce qui est de la prise en compte des droits humains dans la politique de gestion d'actifs. Dans son [étude](#), l'association a constaté que si bon nombre de ces gestionnaires déclarent qu'ils veulent s'attaquer au problème du respect des droits humains, **rare sont ceux qui prennent des mesures significatives** (vote par procuration, exclusions, engagement, respect des cadres internationaux) pour atténuer les violations de ces droits, comme l'esclavage moderne et les dommages causés par des armes controversées. Le rapport montre également que **84 % de ces gestionnaires n'excluent pas l'achat d'obligations souveraines de pays soumis à des sanctions internationales pour violation des droits humains**, sapant ainsi les efforts internationaux en autorisant l'investissement dans ces pays (Libye, Yémen, Corée du Nord...). Plus de 60 % de ces grandes sociétés de gestion ont une stratégie faible ou inexistante en termes d'engagement sur la question des atteintes

aux droits fondamentaux des travailleurs et 20 % ne s'engagent auprès des entreprises que lorsque des violations se sont déjà produites. Elles n'adoptent une approche proactive que si un risque majeur a été identifié, dans la chaîne d'approvisionnement de l'industrie de l'habillement par exemple. L'évaluation de la performance de ces fonds révèle également que le leadership revient aux gestionnaires d'actifs européens. Robeco, APG AM, PGGM, BNP Paribas AM et Legal & General IM affichent les meilleures performances sur cette question.

ENTREPRISES

Relever le défi du monde d'après. Lors d'un événement virtuel organisé le 6 mai pour célébrer le 10^e anniversaire de la stratégie de développement durable d'Unilever (*Sustainable Living Plan*), Alan Jope, le directeur général du groupe, a déclaré qu'il était de la responsabilité de la société de travailler avec des partenaires pour inventer un « *nouveau modèle de capitalisme* ». Il a ajouté qu'à un moment où un montant inimaginable d'argent public allait être injecté pour relancer l'économie, **il ne fallait pas « chercher à ramener l'économie à la normale »**, mais privilégier une action s'attaquant à la crise climatique et aux inégalités sociales. A propos du nouveau plan de développement durable du groupe (qui va être lancé cette année), il a précisé : « *De ce qui a fonctionné, nous ferons plus, nous corrigerons ce qui n'a pas fonctionné et nous fixerons de nouveaux défis. Et bien que nous ne soyons pas vraiment sûrs de ce à quoi ressemblera le monde après le Covid-19, je suis convaincu qu'il n'y aura pas d'avenir à moins de doubler nos engagements à prendre soin des gens et de la planète.* » Il ne reste plus qu'à mettre en œuvre ces déclarations...

Développement local, médias, Afrique. Sur le plan culturel aussi, la diversité est un paramètre fondamental à prendre en compte dans la responsabilité d'entreprise. L'un de ses enjeux est **la capacité et/ou la volonté des sociétés du secteur culturel de promouvoir toutes les cultures**. Des efforts sont réalisés, mais ils restent insuffisants. La production cinématographique – et plus largement audiovisuelle – africaine est encore ainsi très largement sous-valorisée. Dans ce contexte, la plate-forme de streaming et de vidéo Netflix a annoncé, le 5 mai, qu'elle lançait une collection intitulée « *Made in Africa* », qui rassemble des films, des séries et des documentaires africains. Cette information suit l'acquisition récente des droits de la série sud-africaine *Jiva !* par la plate-forme et le lancement, le 28 février dernier, de sa première série africaine *Queen Sono* ([IE n° 300](#)).

Bulletin d'abonnement

Prix de l'abonnement d'un an à **Impact Entreprises**, soit 22 lettres électroniques : 117 euros.

ORGANISATION/SOCIETE
NOM/PRENOM
ADRESSE
CODE POSTAL/VILLE

Adressez vos commandes d'abonnement à :

CFIE, 19 rue des Trois Frères – 75018 Paris